

## Consignes sur la saisie des lacunes 955/959

### Foire Aux Questions

*La 955 servira-t-elle uniquement au % de lacunes ?*

Si votre collection est lacunaire, il faut obligatoirement renseigner la sous-zone \$7 en 955/E01 avec la mention « Lacunes » qui informe d'un état lacunaire de la collection sans communiquer le détail de ces lacunes. Vous pouvez ajouter une estimation en pourcentage si vous le souhaitez.

*Recommandez-vous dès à présent la saisie des lacunes dans la 959 directement ?*

Oui, notamment si vous êtes engagés dans un Plan de Conservation Partagée des Périodiques ou si vous projetez de mettre en œuvre un plan.

*Avez-vous mis des exemples sur le GM pour la 959 ?*

Oui, que vous trouverez notamment à cette adresse :  
[http://documentation.abes.fr/sudoc/regles/DonneesExemplaires/ReglesDE\\_PublicationsEnSerie.htm#SaisieLacunes](http://documentation.abes.fr/sudoc/regles/DonneesExemplaires/ReglesDE_PublicationsEnSerie.htm#SaisieLacunes)

*Nos états de collections sont complets de mémoire, il faut tout exprimer en % ?*

Non, ce n'est pas nécessaire.

*L'utilisation de la zone 959 a donné lieu à différentes interprétations parmi les collègues :*

- *1ère interprétation : indiquer les lacunes par rapport à la parution, par exemple indiquer en 959 l'année 1940 si le titre paraît depuis 1940 et que l'état de collection en 955 débute en 1941*

Cette interprétation est erronée : les mentions de lacunes ne concernent que la collection que vous possédez.

- *2ème interprétation : indiquer des lacunes en redondance par rapport à la zone 955 (où les lacunes sont indiquées à l'aide de la sous-zone 955 \$0)*

Non, seules les lacunes isolées seront signalées dans la zone 959. Pour les lacunes groupées, continuez à préférer la sous-zone 955\$0

- 3ème interprétation : signaler les lacunes par rapport à l'état de collection mentionné en zone 955, donc les lacunes à l'intérieur de l'état de collection  
Oui, si les lacunes dont vous parlez sont isolées

*S'il faut indiquer les lacunes à la fois en 955 à l'aide des ruptures introduites par 955 \$0 et en 959, faut-il le faire pour les intervalles d'années et comment ?*

Seules les lacunes isolées seront signalées dans une zone 959, pour les lacunes groupées, comme par exemple les intervalles d'années, continuez à préférer la sous-zone 955\$0

Vous trouverez de nombreux exemples dans le GM :  
[http://documentation.abes.fr/sudoc/regles/DonneesExemplaires/ReglesDE\\_PublicationsEnSerie.htm#SaisieLacunes](http://documentation.abes.fr/sudoc/regles/DonneesExemplaires/ReglesDE_PublicationsEnSerie.htm#SaisieLacunes)

*Les intervalles d'années sont des lacunes. En 955 pas de problème mais comment les signaler en 959 puisqu'il n'y a pas d'intervalles possibles pour les années*

Dans ce cas, il s'agit de lacunes groupées et vous pouvez utiliser la sous-zone 955\$0

*Vous signalez que la zone 959 fait l'objet d'un export séparé ? Est-ce vrai ?*

Non, pas d'export séparé de la zone 959 qui fait partie des transferts réguliers depuis avril 2016.

*Si nous avons un état de collection détaillé en 955 est il nécessaire de remplir les lacunes en 959 ?*

Non, ce n'est pas nécessaire.

*Est-il nécessaire de remplir la zone 959 si nous ne faisons pas partie d'un plan de conservation ?*

Oui, cela est recommandé.